Commune de
Vair-sur-Loire

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°4/4

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 16/12/2019
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Vair-sur-Loire,
Le Maire,

Le Maire,
Yves LUCAS

ARRETE LE : 06/05/2019
APPROUVE LE : 16/12/2019

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevauderet
5 rue des Mûlettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

Val-de-Loire
Zone Cospaex
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 07 41 53 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
180 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
390 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil Evreux
Tél. 02 37 37 99 17

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 09 26 64 05 01

Légende

- Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Arbre identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Chemin à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie ou alignement d'arbres identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Mur ou muret identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de protection de la canalisation de gaz au titre de l'article R. 151-34 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Zone urbanisée inondable identifiée au titre des articles R. 151-34 et R. 151-31 du Code de l'Urbanisme
- Champ d'expansion des crues identifié au titre des articles R. 151-34 et R. 151-31 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Périmètres d'attente de projet définis au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Parc paysager identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme

- Ua : Secteur urbain historique
- Ub : Secteur urbain récent
- Ub1 : Secteur urbain récent à mixité fonctionnelle
- Ub2 : Secteur urbain récent dense
- Ue : Secteur urbain destiné aux activités économiques
- Ul : Secteur urbain destiné aux équipements

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser destinée aux activités économiques
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation résidentielle
- 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation économique

- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole destiné aux activités isolées
- Ah : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) permettant le comblement des dents creuses au sein des hameaux
- Av : Secteur agricole à vocation viticole

- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur naturel destiné aux activités isolées
- Ne1 : Secteur naturel destiné aux activités isolées du Château de Vair
- Nf : Secteur naturel couvert par un document de gestion durable du boisement
- Nl : Secteur naturel destiné aux constructions, installations et aménagements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ayant une vocation de loisirs, sportive, culturelle ou touristique
- Nl1 : Secteur naturel destiné aux constructions, installations et aménagements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ayant une vocation de loisirs, sportive et culturelle ou touristique ou pour les énergies renouvelables
- Nn : Secteur naturel à préserver de toutes constructions
- Ns : Secteur naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif isolés

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1 078 m^2	Création d'une voie et d'un bassin d'eaux pluviales	Commune
ER n°2	160 m^2	Création d'une voie douce	Commune
ER n°3	160 m^2	Création d'une voie douce	Commune
ER n°4	911 m^2	Extension de l'école	Commune
ER n°5	1 243 m^2	Création d'une voie	Commune
ER n°6	814 m^2	Elargissement de voie	Commune
ER n°7	1 484 m^2	Elargissement de voie	Commune
ER n°8	973 m^2	Création d'une voie	Département
ER n°9	4 910 m^2	Création de giratoire	Département
ER n°10	2 983 m^2	Création d'une voie	Département
ER n°11	58 m^2	Création d'une voie	Commune
ER n°12	906 m^2	Création d'une voie et d'une liaison piétonne	Commune
ER n°13	5 420 m^2	Création d'une voie et d'un giratoire	Commune
ER n°14	2 858 m^2	Création d'une voie	Commune
ER n°15	1 616 m^2	Equipements publics et gestion du réseau d'assainissement	Commune
ER n°16	2 069 m^2	Espace public, stationnement et logements sociaux	Commune
ER n°17	601 m^2	Création d'une voie douce	Commune
ER n°18	2 587 m^2	Création d'une voie douce	Commune
ER n°19	646 m^2	Accès et entretien d'une borne incendie	Commune
ER n°20	12 169 m^2	Liaison douce Ancenis / Les Merceries	Commune
ER n°21	733 m^2	Création d'une voie	COMPA
ER n°22	605 m^2	Création d'un accès	COMPA
ER n°23	158 m^2	Création d'un accès	COMPA
ER n°24	2 826 m^2	Création d'un giratoire	COMPA
ER n°25	3 423m^2	Création d'une voie douce	Commune
ER n°26	20 793m^2	Cheminement piéton	Département

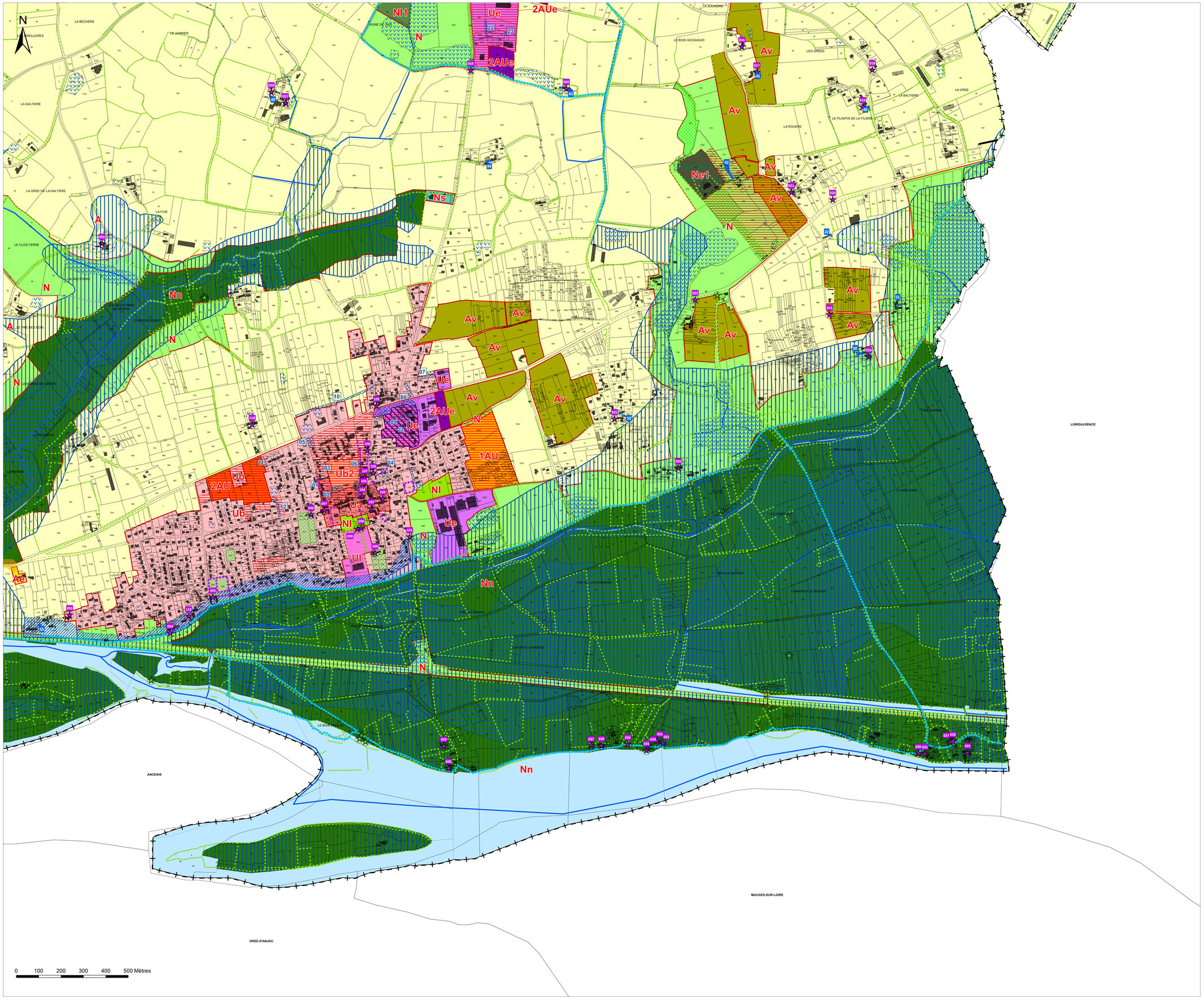

Source de fond de plan : DGFIP, cadastre, Millésime 2019.